

OFFICE DE TOURISME BARR BERNSTEIN
CARTE D'HOTES 2012
REGLEMENT JEU CONCOURS GRATUIT

ARTICLE 1: PRESENTATION

L'Office de Tourisme Barr Bernstein, sis Place de l'Hôtel de Ville, 67140 Barr, association à but non lucratif loi de 1908, propose un jeu-concours avec un tirage au sort. Ce jeu est organisé dans le cadre de la carte d'hôtes « Bon Séjour » 2012.

ARTICLE 2 : DUREE

Ce concours est organisé pour toute la durée de l'année 2012 à partir de la date de sortie des cartes d'hôtes et jusqu'au 31/12/2012.

ARTICLE 3 : QUI PEUT PARTICIPER ?

Le jeu est ouvert à toute personne physique capable et âgée de plus de 18 ans, résidant en France ou à l'étranger et passant au moins une nuitée dans un hébergement marchand du Pays de Barr et du Bernstein. Le jeu ne concerne pas les dirigeants, le personnel, les collaborateurs permanents et occasionnels ainsi que les membres de leur famille directe (ascendants, descendants, conjoints) de l'Office de Tourisme Barr Bernstein.

ARTICLE 4 : COMMENT PARTICIPER ?

Le jeu est ouvert à toute personne passant au moins une nuitée dans un hébergement marchand du Pays de Barr et du Bernstein. La carte d'hôte lui est remise par son hébergeur à son arrivée. Sinon, elle peut être demandée. Cette carte donne droit à de nombreux avantages chez des commerçants, restaurateurs, viticulteurs et auprès de sites à visiter du Pays de Barr et du Bernstein et d'Alsace. A chaque visite, le partenaire concerné tamponne la carte d'hôtes comme preuve. A partir de 2 tampons, le visiteur peut participer au tirage au sort.

Pour être valable le bulletin de participation devra obligatoirement comporter le cachet de l'hébergeur qui a remis la carte.

Pour cela il devra mettre son bulletin tamponné dans l'urne prévue à cet effet dans l'un des bureaux de l'Office de Tourisme Barr Bernstein (Andlau, Barr, Dambach-la-Ville, Le Hohwald). La carte peut également être envoyée par la Poste à l'adresse suivante : Office de Tourisme Barr Bernstein, Place de l'Hôtel de Ville, 67140 BARR (remboursement du timbre au tarif économique en vigueur sur simple demande).

Les cartes seront ensuite regroupées dans une seule urne pour procéder au tirage au sort sous le contrôle de Maître HENRY François, Huissier de Justice à SELESTAT.

Il ne sera remis et il ne devra être déposé qu'un bulletin de participation par personne majeure et par séjour. Le bulletin de participation devra être complet et comporter le nom, le prénom, la date de naissance et l'adresse complète de la personne. Tout bulletin illisible ou raturé sera considéré comme nul et sera annulé.

ARTICLE 5 : OFFRES / LOTS

Tirage au sort à partir de 2 tampons

1^{er} prix

1 weekend dans le gîte « Les Hirondelles » d'une valeur de 144 €, valable du 14/01/2013 au 14/01/2014 dans la période du 14/01/2013 à fin mars 2013 ou du 15 octobre 2013 au 26 novembre 2013 ou autres dates sur demande en dernière minute si disponible

Offert par: Mme Biedermann Danièle, 24 rue du Mal Foch, 67650 Dambach La Ville

2^{eme} prix

1 nuitée pour 2 personnes avec petit déjeuner à l'Hôtel Le Kastelberg d'une valeur de 93€

Offert par: Hôtel Restaurant Kastelberg, 10 rue du Gal Koenig, 67140 Andlau

3^{ème} prix

1 nuitée pour 2 personnes avec petit déjeuner buffet d'une valeur de 81 à 86 € selon la saison, validité 6 mois à l'Hôtel Restaurant MARCHAL

Offert par: Hôtel Restaurant Marcha], 12 rue du Wittertalhof, 67140 Le Hohwald

4^{eme} prix

2 ((menu régional » d'une valeur de 55€, validité : toute l'année 2013 au Caveau Folie Marco (hors soirées spéciales St Valentin, Fête des Vendanges, Noël, Jours fériés) afin de découvrir les produits du terroir. Par Personne : 1 Kir Vin Blanc pour l'Apéritif, 1 Menu Régional (entrée, plat, dessert) (avec 1 verre de Riesling pour l'entrée et 1 verre de Pinot noir pour le plat), 1 expresso

Offert par : Restaurant « Caveau Folie Marco », 30 rue du Dr Sultzer, 67140 Barr

5^{ème} prix

1 nuitée pour 2 personnes avec petit déjeuner d'une valeur de 53€, à la Pension BEAU REGARD, validité fin 2013

Offert par: Pension Beau Regard, pension de famille, 37 rue du Eck, 67140 Le Hohwald

6^{ème} prix

1 bon cadeau d'une valeur de 20 € à valoir au restaurant le Pressoir de Bacchus

Offert par : Restaurant le Pressoir de Bacchus, 50 route des Vins, 67650 Blienschwiller

7^{ème} prix

1 lot de 2 bouteilles de vin d'Alsace, valeur 20€

Offert par: Madame Tromson, propriétaire de meublés, 22 rue Grien, 67680 Epfing

8^{ème} prix

1 lot de 3 bouteilles de vin d'Alsace, valeur 15€

Offert par : Vins Risch-Petit, viticulteur, 2 rue Principale, 67140 Bernardvillé

9^{ème} prix

1 lot de 4 sujets de Noël à suspendre, valeur 10€

Offert par : Au P'tit Bonheur, 71 route des Vins, 67680 Nothalten

La validité des lots sera précisée aux gagnants. Passée la date indiquée, le lot n'aura plus aucune valeur et sera perdu pour son détenteur.

Pour les nuitées et repas, les lots gagnants seront envoyés sous forme de bon de réservation par voie postale à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation. Les autres lots seront envoyés aux gagnants par colis.

Aucun lot ne pourra être échangé ou remplacé par sa valeur marchande.

ARTICLE 6 : TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort des gagnants se fera durant la deuxième quinzaine de janvier 2013 à l'Office de Tourisme Barr Bernstein, Place de l'Hôtel de Ville, 67140 Barr par les responsables de l'Office de Tourisme Barr Bernstein, en présence d'administrateurs et de prestataires adhérents de l'Office de Tourisme ainsi que de public, sous contrôle de l'Huissier de Justice. Les derniers bulletins tamponnés devront parvenir à l'Office de Tourisme Barr Bernstein avant le 10 janvier 2013.

ARTICLE 7 : REGLEMENT

Le présent règlement est consultable dans les 4 bureaux de l'Office de Tourisme Barr Bernstein (Andlau, Barr, Dambach la Ville, Le Hohwald), sur le site Internet www.pavs-de-barr.com et est envoyé gratuitement sur simple demande. Il est déposé en original à l'étude de Maître HENRY François. Huissier de Justice 1 Boulevard de Nancy, 67600 Sélestat.

ARTICLE 8 : EXONERATION DES RESPONSABILITES

L'Office de Tourisme Barr Bernstein et ses partenaires ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables d'une distribution défectueuse du courrier aux gagnants ou d'événements hors de leur contrôle (grèves, accidents...)

En outre, l'Office de Tourisme Barr Bernstein et ses partenaires ne pourraient être tenus pour responsables si le jeu devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de leur volonté ou si les termes du présent règlement étaient amenés à changer.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION

Le fait de participer à ce jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation de tous les articles du présent règlement. Toute indication inexacte de la part d'un participant sur son identité entraînera de plein droit l'annulation de sa participation.

Les gagnants autorisent l'Office de Tourisme Barr Bernstein et ses partenaires à utiliser à titre



publicitaire leurs noms, adresse et photographies sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de leur prix. Conformément à la Loi Informatiques et Libertés du 06/01/78, les participants disposeront d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Il suffit d'écrire à l'Office de Tourisme Barr Bernstein à l'adresse indiquée.

Le jeu concours est déposé en l'étude de Maître HENRY François, Huissier de Justice à SELESTAT, 1 Boulevard de Nancy, qui est chargé de la surveillance de son application et du tirage au sort.

